

CONDITIONS POUR LES GARANTIES COMMERCIALES BOSCH SMART HOME

1. GÉNÉRAL ET CONTACT

- 1.1. **Contenu de ces conditions et qui nous sommes.** La société Robert Bosch Smart Home GmbH, Schockenriedstraße 17, 70565 Stuttgart, immatriculée au registre de commerce de l'Amtsgericht [Tribunal de première instance] de Stuttgart sous le numéro HRB 754585 (« Bosch Smart Home » ou « nous »), garantit vis-à-vis des consommateurs pour les produits Bosch Smart Home de la marque BOSCH (ci-après dénommés « Produit Smart Home » ou « Produit ») une garantie du fabricant conformément aux conditions ci-après. Les produits Smart Home d'une marque étrangère ou avec une double marque (par ex. Ledvance, Yale/Bosch) ainsi que les produits logiciels à ajouter ne sont pas couverts par cette garantie fabricant.
- 1.2. **Comment vous pouvez nous contacter.** Vous pouvez nous contacter à l'adresse e-mail suivante : service@bosch-smarthome.com. Vous retrouverez également d'autres possibilités de contact sur les sites internet de votre pays respectif sur www.bosch-smarthome.com.

2. DÉBUT, ÉTENDUE ET DURÉE DE LA GARANTIE FABRICANT

- 2.1. **Étendue de la garantie fabricant.** Nous garantissons au consommateur que le produit Smart Home qu'il a acheté est exempt de tout défaut de matériel, de fabrication ou de conception. Les règles techniques reconnues au moment de la fabrication sont déterminantes à cet égard.
- 2.2. **Début et durée de la garantie fabricant.** La garantie commerciale est valable pour une durée de 2 ans et commence avec l'achat par le premier client. La preuve d'achat d'origine fait foi.

La durée de la garantie commerciale n'est ni prolongée ni renouvelée par l'octroi de prestations dans le cadre de cette garantie fabricant sauf si une prolongation est obligatoire selon la législation locale¹. La période de garantie fabricant pour les pièces de rechange installées prend fin avec la période de garantie fabricant pour l'ensemble du produit.

- 2.3. **Champ d'application de la garantie fabricant.** La garantie fabricant est exclusivement valable pour les produits Smart Home qui ont été achetés le 1^{er} janvier 2022 ou à une date ultérieure et qui sont exploités dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Luxembourg.

Votre pays ne fait pas partie de la liste ? Nous ne cessons d'agrandir notre offre. Veuillez donc consulter notre site web à l'adresse suivante www.bosch-smarthome.com sur la page du pays concerné pour connaître les autres pays dans lesquels nous proposons une garantie commerciale.

Ceci est une garantie commerciale. Les présentes conditions de garantie ne s'appliquent pas aux réclamations du consommateur à l'encontre de Bosch Smart Home au titre d'une garantie légale (par exemple, si le consommateur réside en Espagne ou au Portugal).

- 2.4. **Pas de cession.** La cession à des tiers de droits découlant de cette garantie fabricant est exclue.

¹ Par exemple : pour les Produits Smart Home achetés et exploités en France, la garantie sera prolongée de 6 mois suite à une réparation ou un remplacement dans le cadre des présentes conditions de garantie.

3. AUCUNE RESTRICTIONS DES DROITS LÉGAUX

Outre les droits découlant de cette garantie fabricant volontaire, vous disposez des droits légaux en cas de défaut. Le recours à ces droits légaux est gratuit et ces droits ne sont pas limités par la garantie fabricant. Cela vaut en particulier pour les droits légaux ou contractuels (notamment les droits de garantie légale) éventuellement plus étendus dont vous disposez à l'encontre du vendeur du produit. Il n'est pas non plus dérogé à d'éventuels autres droits vis-à-vis de Bosch (par ex. en raison d'une éventuelle responsabilité des produits, d'une garantie légale ou parce que vous avez acheté le produit directement chez nous).

Pour les consommateurs soumis au droit français uniquement, en dehors des droits résultant de la présente garantie du fabricant, vous disposez de la garantie légale de conformité décrite aux articles L.217-4. L.217-5. L.217-12. L.217-16 du code de la

4. EXCLUSIONS DE LA GARANTIE FABRICANT.

4.1 Ce qui n'est pas compris par la garantie fabricant. Sont exclus de cette garantie commerciale :

- a. Les accessoires (par ex. adaptateur) ainsi que les pièces de rechange achetées séparément ;
- b. Le matériel de présentation ou les produits achetés d'occasion ;
- c. Les parties facilement cassables (par ex. le verre, les lampes) ;
- d. Les pièces qui sont soumises à une usure naturelle (par ex. les batteries) ainsi que les défauts dus à une usure naturelle ;
- e. Les défauts dus à l'absence de mise à jour des logiciels² ;
- f. Les défauts résultant du non-respect des instructions d'utilisation ou de montage, d'une installation et d'un montage non conformes, d'une utilisation non conforme, de conditions environnementales anormales, de conditions d'exploitation non conformes ou d'un manque de maintenance ou d'entretien ;
- g. Les défauts des produits Smart Home dus à une surcharge, à une utilisation commerciale ou à toute autre utilisation³ non domestique ;
- h. Les dommages résultant d'un stockage ou d'un transport inapproprié ou d'une influence extérieure (choc, impact, chute), dans la mesure où nous ne sommes pas responsables de ces dommages ;
- i. Les dommages causés par l'utilisation d'accessoires, de pièces complémentaires ou de pièces de rechange qui ne sont pas des pièces d'origine Bosch ou qui n'ont pas été spécifiées par nous ;
- j. Les produits Smart Home ayant fait l'objet de modifications (altérations, ajouts, démontage complet ou partiel du produit) ou d'une manipulation du numéro de fabrication/série ;
- k. Les dommages causés par des cas de force majeure ou des catastrophes naturelles, notamment, mais sans s'y limiter, les inondations, la foudre, les incendies, les tempêtes, la chaleur excessive, le gel, le verglas ou les fluctuations de la fourniture d'électricité ;
- l. Les dommages causés par des réparations non autorisées ;

² Bosch Smart Home met régulièrement à disposition des actualisations du logiciel sous la forme de mises à jour. L'exécution de celles-ci par le consommateur est nécessaire pour maintenir les produits en bon état de fonctionnement et d'utilisation. Veuillez noter que nous ne pouvons garantir une assistance que pour la dernière version de logiciel.

³ Le système Bosch Smart Home permet d'intégrer des appareils intelligents dans une maison ou un appartement privé.

VERSION JANVIER 2022

- m. Les dommages résultant d'effets chimiques ou électrochimiques de l'humidité ou de l'eau ou lorsque le produit est entré en contact avec d'autres substances inappropriées (par ex. des produits chimiques, des produits de nettoyage) ;
- n. Les écarts mineurs du produit par rapport à sa qualité théorique, qui n'ont aucune influence sur l'aptitude à l'emploi du produit.

5. EXERCICE DE LA GARANTIE FABRICANT, AUTRES DROITS

- 5.1 **Forme et délai de l'exercice des droits.** Les réclamations au titre de la garantie fabricant doivent être adressées à Bosch Smart Home avant l'expiration de la période de garantie fabricant et dans les 14 jours suivant la prise de connaissance du défaut (pour les coordonnées, voir le point 1.2). Pour cela, il est nécessaire de présenter la preuve d'achat d'origine indiquant la date d'achat (veuillez noircir les prix).

Les réclamations qui nous parviennent après l'expiration du délai de garantie fabricant sont exclues et ne peuvent malheureusement pas être prises en compte.

Remarque : Veuillez nous envoyer le produit défectueux uniquement sur demande de notre part et notez que nous ne prenons en charge ni les frais ni les risques de transport pour les produits envoyés sans demande préalable.

- 5.2 **Comment nous résolvons la demande de garantie fabricant.** Nous choisirons soit de réparer gratuitement les produits défectueux, soit de les remplacer par des produits irréprochables et équivalents (le cas échéant, également par un modèle de remplacement). Les pièces remplacées deviennent notre propriété.

Réparation. Si nous décidons de procéder à une réparation dans le cadre de la garantie fabricant, notre service après-vente peut, dans la plupart des cas, remédier au défaut par un diagnostic et une maintenance à distance ou par l'envoi d'une pièce de rechange. En règle générale, il n'est pas nécessaire d'envoyer le produit défectueux.

Livraison d'un produit de remplacement. Si le service de garantie prend la forme d'un remplacement, nous demanderons au consommateur de nous renvoyer le produit défectueux dans un délai de 14 jours à compter de la réception du produit de remplacement (« délai de renvoi »). Pour ce faire, il convient d'utiliser l'étiquette de retour préaffranchie que nous envoyons par e-mail ; le produit défectueux doit être emballé dans un suremballage identique ou similaire à l'emballage d'origine afin de garantir un transport sûr. L'emballage du nouvel appareil livré dans le cadre de la livraison ultérieure peut être utilisé de manière optimale à cet effet.

Si le consommateur ne procède pas au renvoi du produit défectueux dans le délai de renvoi susmentionné, le droit à la garantie est perdu et nous facturons l'appareil de remplacement. Dans ce cas, un contrat est réputé conclu sur la base de nos conditions générales de vente de la boutique en ligne Bosch Smart Home (à trouver sous <https://www.bosch-smarthome.com> sous l'onglet « Avertissement légal » dans la version nationale correspondante) et le consommateur dispose d'un droit de rétractation légal de 14 jours, qui commence à courir à la réception de la facture.

Pas de remboursement de frais de tiers. Nous ne remboursons pas les frais de main d'œuvre extérieure si l'intervention de l'artisan n'a pas été préalablement autorisée par écrit par nos soins. Les demandes d'indemnisation de dommages consécutifs ou de responsabilité des produits ne sont recevables que dans la mesure des dispositions légales obligatoires.

6. PROTECTION DES DONNÉES

Nous collectons et traitons les données à caractère personnel que vous nous fournissez dans le cadre de la présente garantie commerciale sur la base de notre déclaration de protection des données, disponible à l'adresse www.bosch-smarthome.com.

VERSION JANVIER 2022

7. CHOIX DE LOI

La présente garantie commerciale est régie par le droit allemand, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM). Ce choix de loi ne vous prive pas de la protection qui vous est accordée par les dispositions auxquelles il ne peut pas être dérogé par accord selon la législation du pays dans lequel vous avez votre résidence habituelle (principe de faveur).